



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT
ET DE TRANSITIONS
2023-2025

Territoire Pays Haute-Corrèze Ventadour

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Le Syndicat mixte du Pays de Haute-Corrèze Ventadour, représenté par Monsieur Tony CORNELISSEN, son Président,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet :

- la communauté de communes « Haute-Corrèze Communauté », représentée par Monsieur Pierre CHEVALIER, son Président,
- la communauté de communes « Ventadour Egletons Monédières », représentée par Monsieur Charles FERRE, son Président,

le Syndicat et les EPCI ci-après dénommés le Territoire.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération du Syndicat mixte du Pays de Haute-Corrèze Ventadour en date du 2 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Pays Haute-Corrèze Ventadour et autorisant son président à le signer.

Vu la délibération de la Communauté de communes « Haute-Corrèze Communauté » en date du 8 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Pays Haute-Corrèze Ventadour et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes « Ventadour Egletons Monédières » en date du 12 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Pays Haute-Corrèze Ventadour et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 15 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Pays Haute-Corrèze Ventadour et autorisant son président à le signer ;

* _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ *

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du Contrat de développement et de transitions : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

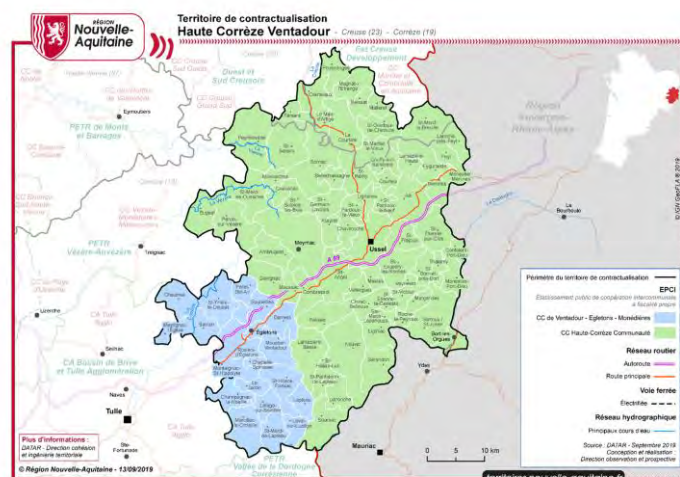
Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation

Données générales :

90 communes – 43 500 habitants en 2019 répartis sur 2 intercommunalités :

-  Communauté de communes
« Haute-Corrèze Communauté » –
71 communes ;
-  Communauté de communes
« Ventadour Egletons Monédières -
19 communes.



Le Pays de Haute-Corrèze Ventadour (PHCV) est un syndicat mixte situé au cœur du Massif Central, à l'Est du département Corrèzien. Il regroupe 90 communes sur un territoire de près de 2 280 km² et compte 43 500 habitants (2019). Stable depuis plusieurs décennies, son évolution démographique connaît néanmoins une évolution lente et constante due à un solde migratoire qui ne compense pas le solde naturel. La répartition de cette population met en évidence la présence de 5 pôles d'attractivité : Ussel (9 555 hbts), Egletons (4 316 hbts), Bort-les-Orgues (2 661 hbts), Meymac (2 322 hbts) et Neuvic (1 653 hbts).

Le territoire se distingue par sa richesse paysagère, due notamment à un relief de moyenne-montagne marqué par les plateaux corrèziens et les gorges de la Haute-Dordogne (réserve de biosphère de l'UNESCO). La présence du Pays d'Art et d'Histoire ainsi que du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, mettent ainsi en exergue la qualité et la diversité de son patrimoine naturel qui justifie l'attractivité touristique et résidentielle du territoire. Les forêts sont denses et diversifiées et permettent à de nombreuses entreprises de participer au développement de la filière « bois ».

Situé à proximité des aires d'influences de Limoges, Brive-la-Gaillarde/Tulle et Clermont-Ferrand, il dispose aussi de la présence de l'Autoroute A89, reliant Bordeaux à Lyon et facilitant l'accès à la ville de Paris. Le territoire bénéficie ainsi de véritables atouts logistiques et économiques liés à sa position géographique et son maillage routier. Restant néanmoins un espace à dominance rurale, il se montre peu propice à l'utilisation de transports en commun au quotidien. En effet, la nécessité de posséder un véhicule motorisé personnel entraîne ainsi des difficultés d'accès à certains services.

Le territoire n'en reste pas moins bien doté au niveau des formations avec 7 lycées et plus de 1 000 étudiants en établissements d'études supérieures. À noter que l'école forestière de Meymac et l'EATP d'Egletons sont particulièrement reconnues.

L'économie est dynamique et en mutation. Les entreprises entre 0 et 9 salariés représentent un taux de 94,8 %. Ces dernières sont principalement dans le secteur tertiaire, suivi de l'industrie, la construction et de l'agriculture. La viande bovine est d'ailleurs une spécialisation de plus en plus marquée. Avec l'évolution des consommations et la perte de nombre d'exploitants entre 1988 et 2000, le secteur est aujourd'hui en questionnement afin de se développer tout en alliant viabilité économique et respect de l'environnement.

Le taux de chômage est quant à lui assez faible, 9,9% pour les 15-64 ans contre 13,4% au national. L'indice de concentration de l'emploi met en évidence un nombre d'emploi proposé localement plus important (103) que le nombre d'actifs qui y résident et qui y travaillent (100).

Enfin, nous notons la présence de la problématique de logements (« passoires énergétiques », part des logements vacants, importance de résidences secondaires, manque de logements locatifs et sociaux, augmentation du maintien à domicile des personnes âgées, ...). En réponse à ces données, une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) RR (Revitalisation Rurale) et RU (Renouvellement Urbain) ont respectivement été mises en place sur le territoire du Pays et sur la commune principale d'Ussel. Une adhésion à France Rénov est également présente sur une partie du territoire et le sera probablement plus largement d'ici 2023.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

La stratégie territoriale ciblée constitue la feuille de route de l'ensemble des politiques de développement menées sur le Pays Haute-Corrèze-Ventadour et entend répondre aux enjeux identifiés. C'est ainsi que 3 axes et 9 sous-axes complémentaires ont été déclinés dans un cadre multi-thématiques.

☐ Axe stratégique 1 : Une économie dynamique, attractive et durable

- 1.1. Pérenniser et développer le tissu économique existant (dont la filière bois) ;
- 1.2. Encourager un maillage équilibré entre l'offre et les besoins des entreprises et de la population ;
- 1.3. Favoriser le développement d'offres de restaurations et d'hébergements touristiques comme levier d'attractivité économique.

☐ Axe stratégique 2 : Valorisation et **développement de l'offre culturelle**, patrimoniale et sportive

- 2.1. Préserver et valoriser le patrimoine, bâti ou paysager, identitaires du territoire et facteurs d'attractivité ;
- 2.2. Encourager l'accès et la diversité de l'offre culturelle, patrimoniale et sportive comme levier de développement touristique et d'amélioration du cadre de vie ;
- 2.3. Améliorer l'offre d'accueil touristique tout en développant des moyens pour renforcer l'image et la notoriété du territoire en tant que facteur d'attractivité.

□ **Axe stratégique 3 : Garantir la qualité du cadre de vie et favoriser l'accessibilité des services**

- 3.1. Améliorer l'accessibilité et la qualité d'offres de services et d'équipements ;
- 3.2. Proposer une offre d'hébergements adaptée aux besoins des résidents actuels et à venir ;
- 3.3. Lutter contre les déserts médicaux et consolider l'offre de santé.

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

Afin de permettre une analyse plus fine qu'à l'échelle du territoire de contractualisation, et pour capter l'hétérogénéité des situations entre EPCI, un indicateur statistique unique a été retenu pour mesurer la vulnérabilité socio-économique des territoires : le revenu médian par unité de consommation, calculé à partir du revenu médian par unité de consommation du territoire et de la moyenne de ce même revenu médian pour l'ensemble des territoires de la région (ensemble des EPCI ou ensemble des territoires de contractualisation). Cet indicateur calculé sur les bases INSEE 2019 sera conservé pendant la durée du contrat 2023-2025.

Le territoire de Haute-Corrèze Ventadour est classé en vulnérabilité intermédiaire tout comme les communautés de communes de « Haute-Corrèze Communauté » et de « Ventadour Egletons Monédières ».

La situation de vulnérabilité intermédiaire du territoire de Haute-Corrèze Ventadour lui permet de bénéficier du soutien à l'ingénierie territoriale.

Hormis la commune d'Ussel, l'intégralité du territoire de Haute-Corrèze Ventadour est composée de communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3). En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 20% en faveur des communes rurales.

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat de développement et de transitions du territoire Pays Haute-Corrèze Ventadour a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Syndicat ainsi que les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le programme **d'actions** pluriannuel du territoire, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- l'ingénierie du territoire. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme **l'éducation**, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en **matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire de Haute-Corrèze Ventadour et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.
L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux, le

A, le

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président du Syndicat mixte du Pays
de Haute-Corrèze Ventadour

Alain ROUSSET

Tony CORNELISSEN

A, le

A, le

Le Président de la communauté de
communes « Haute-Corrèze
Communauté »

Le Président de la communauté de
communes « Ventadour Egletons
Monédières »

Pierre CHEVALIER

Charles FERRE

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

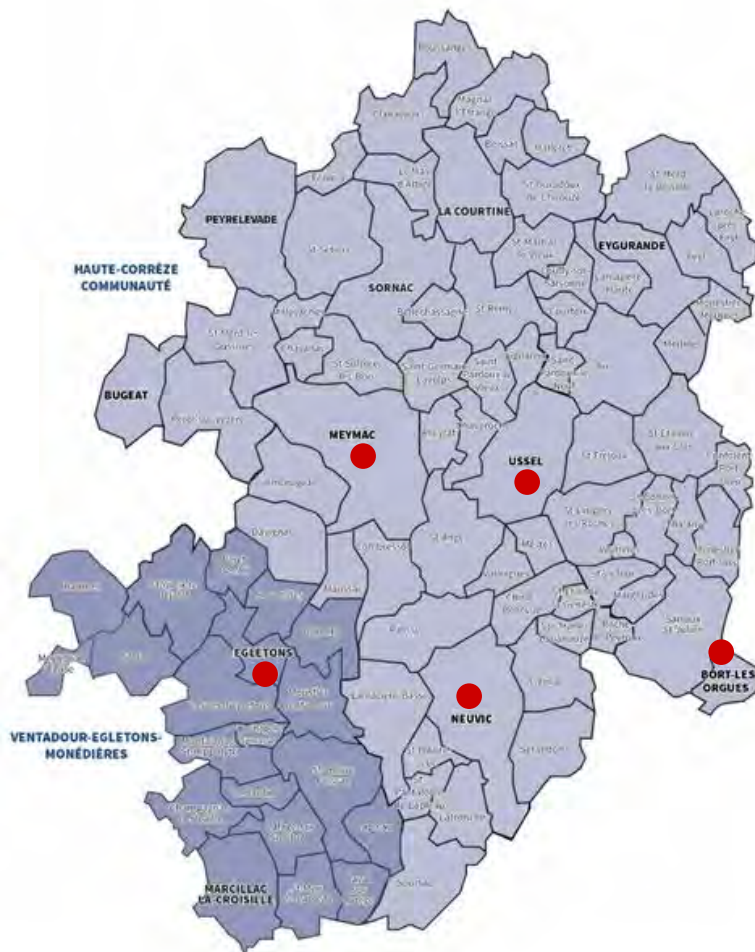
Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

Note d'enjeux du Contrat de développement et de transitions du Pays Haute-Corrèze Ventadour 2023-2025

Créé en janvier 2016, le Pays Haute-Corrèze Ventadour (PHCV) est un syndicat mixte situé au cœur du Massif Central, au Nord-Est du département Corrèzien. Il regroupe 90 communes sur un territoire de près de 2 280 km². A proximité des aires d'influence de Limoges, Brive-la- Gaillarde/Tulle et Clermont-Ferrand, celui-ci constitue un espace à dominante rural.

Le territoire se distingue par sa richesse paysagère, due notamment à un relief de moyenne-montagne marqué. Ce relief se traduit par des paysages exceptionnels et des espaces naturels majeurs qui justifient l'attractivité touristique et résidentielle du territoire. Conscients de leurs priorités partagées, qui avaient déjà suscitées des collaborations, les deux Communautés de communes, Haute-Corrèze Communauté (HCC) et Ventadour Égletons Monédières (VEM), ont souhaités se rapprocher afin d'apporter des réponses communes aux enjeux de demain et de se structurer pour porter collectivement la mise en œuvre d'une stratégie de développement ambitieuse.



1. Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

Démographie

Le territoire connaît une évolution démographique relativement stable depuis plusieurs décennies malgré une légère diminution à la fois lente et constante (45 634 en 1999 à 43 500 en 2019). Ce phénomène s'explique par un solde migratoire (+0,37) qui ne compense pas le solde naturel (-0,71 entre 2013 et 2018). En effet, nous constatons un déséquilibre quant à la pyramide des âges indiquant que pour 136 personnes ayant 65 ans ou plus, 100 ont moins de 20 ans. Si une vigilance est à avoir pour les années à venir, le territoire n'en reste pas moins dynamique avec une population majoritairement jeune et potentiellement active (près de 73% ont moins de 65 ans).

Concernant la répartition de cette population, nous mettons en évidence la présence de 5 pôles principaux sur le territoire : Ussel (9 555 hbts), Égletons (4 316 hbts), Bort-les-Orgues (2 661 hbts), Meymac (2 322 hbts) et Neuvic (1 653 hbts). Répartis de manière plutôt uniforme (seul le Nord du Pays du Pays Haute-Corrèze Ventadour est un peu plus excentré), ces communes se présentent comme de véritables pôles d'attractivité.

Vulnérabilités

- Une population vieillissante ;
- Évolution démographique fragile ;
- Une désertification des espaces ruraux et une périurbanisation importante.

Opportunités

- Une répartition relativement uniforme des principaux pôles du territoire.

Environnement

Territoire de moyenne montagne, nous décelons sur le Pays Haute-Corrèze Ventadour, trois grandes entités paysagères marqueurs de l'identité locale : la Montagne (Massif central), les plateaux corréziens et les Gorges de la Haute-Dordogne (réserve de biosphère de l'UNESCO). La présence du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, met ainsi en exergue la qualité et la diversité de son patrimoine naturel. Positionné en tête de bassins, nous notons la présence de nombreuses sources et cours d'eau prenant naissance sur le territoire. L'autre ressource qui se distingue particulièrement avec ses forêts denses et diversifiées, est bien entendu le bois avec un taux de boisement le plus élevé du Limousin. Cette filière, exploitée par de nombreuses entreprises et mise en valeur par l'école forestière de Meymac, constitue un véritable atout de développement.

Vulnérabilités

- Un territoire de moyenne montagne rural, favorable à un risque d'isolement et des difficultés d'accès aux services de premières nécessités ;
- Une longue saison hivernale entraînant la nécessité d'avoir des habitations bien isolées.

Opportunités

- Un patrimoine naturel riche et préservé particulièrement favorable au tourisme vert ;
- Territoire enclin à se développer autour de la cause environnementale avec la présence des ressources bois et eau.

Accessibilité et mobilité

Avec le passage de l'Autoroute A89, reliant Bordeaux à Lyon et facilitant l'accès à la ville de Paris, aussi bien utile à son activité commerciale qu'à son développement touristique, le maillage routier du Pays Haute-Corrèze Ventadour est un véritable atout logistique et économique. Pour autant, le territoire se montre peu propice aux transports à commun entraînant la nécessité de posséder un véhicule motorisé personnel. Des difficultés au niveau de l'accessibilité de certains services sont donc bien présentes mais cela est aussi dû au manque de professionnels pratiquant l'activité recherchée. Plusieurs domaines sont concernés, comme la santé ou les systèmes de gardes d'enfants en bas âge.

Concernant l'accès aux formations, le territoire se montre bien présent avec 7 lycées et plus de 1 000 étudiants dans les établissements d'études supérieures. À noter d'ailleurs que l'école forestière de Meymac et l'EATP d'Egletons sont particulièrement reconnues.

Vulnérabilités

- Une indispensabilité de posséder un véhicule motorisé ;
- Difficultés d'accès à certains services et notamment ceux liés à la santé.

Opportunités

- La présence de l'Autoroute A89 ;
- La mobilité douce et le vélo plus particulièrement qui semble connaître un nouveau regain d'intérêt auprès des habitants et des touristes ;
- L'accessibilités à diverses formations et la présence de filières d'excellences (école forestière de Meymac, EATP d'Egletons...).

Dynamique économique

Essentiellement réparti dans les 5 centralités présentées ci-dessus, le Pays Haute-Corrèze Ventadour

apparaît comme un territoire dynamique et en mutation.

Avec un taux de 94,8 %, l'immense majorité des entreprises ont entre 0 et 9 salariés. Ces dernières sont principalement dans le secteur tertiaire (avec 68,4% des emplois), suivi de l'industrie, la construction et de l'agriculture. Sans surprise, la majorité soit 68,4% des emplois sont dans le tertiaire. Le taux de chômage est quant à lui assez faible, 9,9% pour les 15-64 ans contre 13,4% au national. L'indice de concentration de l'emploi nous permet d'apprécier une autre lecture de ces données, en mettant en évidence un nombre d'emploi proposé localement plus important (103) que le nombre d'actifs qui y résident et qui travaillent (100).

Son taux de création d'entreprises qui est de 10,6% en 2019 contre 16,3% au national. Le commerce, transport, hébergement et restauration constituent 31,3% des créations, suivi par les services administratifs, scientifiques et techniques avec 17,2% et par l'industrie et la construction avec respectivement 11,3% et 10,9% en 2019.

Nous soulignons également l'importance du secteur agricole sur le territoire (avec une spécialisation de plus en plus marquée sur la viande bovine) comme véritable vecteur d'attractivité. Avec l'évolution des consommations et la perte de nombre d'exploitants entre 1988 et 2000, le secteur est aujourd'hui en mutation afin de se développer en alliant viabilité économique et respect de l'environnement.

Quant à l'économie touristique, nous rappelons la richesse patrimoniale du territoire, labellisé par ailleurs Pays d'Art et d'Histoire et Parc Naturel de Millevaches sur une partie de son territoire. Véritable levier de développement économique, son tourisme vert est particulièrement prisé ainsi que la visite de son patrimoine bucolique. Cependant et malgré ses atouts, la Corrèze et donc le Pays manque encore de visibilité et nombreux sont ne faisant que traverser.

Vulnérabilités

- Des dirigeants d'entreprises vieillissant ;
- Un taux de création d'entreprises relativement faible ;
- Un secteur agricole en mutation ;
- Un déficit d'image touristique.

Opportunités

- Un faible taux de chômage et un indice de concentration de l'emploi équilibré ;
- Un territoire aux multiples opportunités avec des entreprises à reprendre et à développer ;
- Reconnaissances officielles (PNR, PAH) ;
- Tourisme vert (cyclo tourisme, etc.).

Dynamique de l'habitat

Comme toute la métropole, le territoire est marqué par une problématique de logements définis



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

comme des « passoires énergétiques ». De ce constat, la loi Climat et Résilience a d'ailleurs fait son apparition afin de lutter contre ce phénomène.

Les logements sont principalement occupés par des propriétaires à près de 70% suivi par du locatif privé avec 22% puis du social avec 8%. Concernant la part des résidences secondaires, elle est plus de deux fois plus importante que celle au niveau national (23,9% contre 9,7%).

Enfin et avec 13,2% de logements vacants (une part en hausse depuis plus de 2 décennies), le territoire fait montre d'un chiffre particulièrement haut avec 5 points supplémentaires par rapport à la moyenne française.

Avec des constructions en grande partie situées entre les années 1946 à 1990 (48%), la nécessité de rénovation n'est pas surprenante. Les habitations présentent notamment des faiblesses au niveau de l'isolation mais aussi un manque d'adaptation par rapport aux besoins des plus de 65 ans. En effet d'après l'Insee, le nombre de personnes âgées concernées par le maintien à domicile est en hausse. 35,6% de la population est retraité 2018 et 47,4% des 75 ans et plus vivent seuls.

En réponse à ces données, une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) RR (Revitalisation Rurale) et RU (Renouvellement Urbain) ont respectivement étaient mises en place sur le territoire du PAYS et sur la commune principale d'Ussel. Une adhésion à France Rénov est également présente le territoire.

Vulnérabilités

- Des logements présentant des faiblesses énergétiques ;
- Une demande de maintien à domicile grandissante ;
- Une part importante de logements vacants.

Opportunités

- Présence de divers dispositifs (OPAH...) pour accompagner les usagers le souhaitant.

2. Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transition

Le précédent contrat avait défini 3 axes stratégiques autour des thématiques suivantes : activités économiques, cadre de vie et qualité de l'environnement.

Axe n°1 Ancrer et attirer de nouvelles populations actives par des projets économiques distinctifs	Axe n°2 Ancrer et attirer de nouvelles populations actives grâce à un cadre de vie adapté, des équipements structurants et des services à la population permettant une installation durable sur le territoire	Axe n°3 Ancrer et attirer de nouvelles populations actives ... par un environnement de qualité, sain et préservé
1.1. Assurer la compétitivité des entreprises par un accompagnement adapté à leurs besoins (création, développement, transmission/reprise, innovation) ; 1.2. Valoriser l'offre de formation, rénover son image et l'adapter à l'économie locale ; 1.3. Faire du tourisme un levier singulier du développement économique.	2.1. Proposer un habitat de qualité et adapté aux parcours résidentiels des actuels ou futurs résidents ; 2.2. Assurer un maillage de commerces et de services de proximité ; 2.3. Améliorer l'offre d'équipements et contribuer ainsi au bien vivre en Haute-Corrèze ; 2.4. Remettre à l'honneur les centralités du territoire.	3.1. Valoriser les paysages et patrimoines identitaires du territoire, facteurs d'attractivité ; 3.2. Affirmer l'identité de la Haute-Corrèze pour stimuler son image et sa notoriété ; 3.3. Innover pour préserver la force du territoire : son environnement.

Ce programme d'actions pluriannuel émanait des différents éléments de diagnostic à disposition, du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et du recensement de projets effectué par le territoire auprès des collectivités et des acteurs locaux. S'en est suivi un travail technique entre les services de la Région et le Pays Haute-Corrèze Ventadour afin d'étudier l'éligibilité des projets ainsi que leur pertinence au regard des enjeux identifiés localement et des politiques régionales mises en place.

Ce sont en tout une quarantaine d'opérations qui ont été retenues pour une intervention régionale de près de 7,5 millions sur le territoire Haute-Corrèze Ventadour.

Impacts des dynamiques et des vulnérabilités relevées

À partir des différents éléments cités ci-dessus, une priorisation des vulnérabilités a été réalisée en prenant en compte l'enjeu environnemental en transversalité sur l'ensemble des thématiques via les 11 ambitions de la charte Néo Terra.

Nous retrouvons tout d'abord la dynamique économique et son besoin de pérenniser les entreprises existantes et d'en créer de nouvelles. Cette nécessité de développement touche tous les secteurs d'activités, du commerce à l'industrie, en passant par le tourisme.

Sur la partie culture, patrimoine et sport, directement lié au bien vivre et au tourisme, est également une priorité mise en avant. L'image renvoyée par le territoire demande un travail continu afin de renforcer son attractivité. Pour cela, la préservation de l'existant est primordiale en passant par son histoire, sa faune et sa flore. L'accès aux pratiques sportives et culturelles participera également à cet objectif.

Afin de garantir un certain niveau de qualité de vie, différents enjeux sont à prendre en compte. Il est en effet nécessaire de posséder une offre suffisamment importante pour répondre à la demande et d'en garantir l'accessibilité (mobilité, numérique...). Parmi les domaines particulièrement concernés par cette problématique, nous retrouvons la santé et la rénovation de logements. Sur ce dernier point, nous recensons notamment un certain nombre d'hébergements « passoires énergétiques » et non adaptés au vieillissement de la population. Concernant la santé, le territoire est en dessous de la moyenne nationale avec 3,2 consultations par an et par habitant en 2018 (un chiffre qui a très probablement diminué depuis cette période).

Principaux projets émergents

Parmi les principaux projets émergent, celui de la restauration du Viaduc des Rochers Noirs fait partie des plus importants. Situé sur les communes de Lapleau et de Soursac, cet ouvrage audacieux qui enjambe les gorges de la Luzège à 92 mètres de hauteur est classé « monument historique » depuis 2000. Inauguré en 1913, il fut emprunté jusqu'en 1959 par le "Transcorrézien", pittoresque « tacot », et propose à ce jour des visites guidées.

Véritable projet de territoire, il impacte le secteur économique, touristique et patrimonial tout en se développant un lien avec d'autres projets tel que :

- La restauration d'un moulin où le viaduc serait accessible et visible depuis la voirie ;
- L'aménagement de l'ancienne gare du « Tacot » avec un espace d'accueil des touristes et des randonneurs ainsi qu'une salle d'expositions temporaires présentant les atouts du territoire.

Enjeux identifiés

Au regard des éléments étudiés, différents questionnements ont été pris en compte :

- Comment pérenniser et développer l'activité locale ?
 - Poursuivre l'attractivité et l'amélioration de l'image ;
 - Accompagner la création d'emplois (notamment dans les filières sanitaire et social industrie du cuir...) ;
 - Renforcer l'attractivité économique (maintien installation développement des entreprises soutien de la filière bois, de l'agriculture).
- Comment mettre en lumière toute la dynamique existante et accueillir de nouvelles populations de manière pérenne ou temporaire (tourisme) ?
 - Conforter l'accueil de nouvelles populations.
- Comment adapter l'offre de service sur tous les volets que cela comporte (habitat, formation, santé, etc.) ?
 - Proposer un habitat de qualité ;
 - Améliorer la santé et la cohésion sociale ;
 - Accroître l'autonomie alimentaire (circuits courts, PAT...).
- Comment s'inscrire dans une démarche écologiquement responsable et pérenne ?
 - Accompagner la transition écologique (eau, déchets, forêt, changement climatique, énergies renouvelables, mobilités).
- Comment faire face au vieillissement de la population tout en assurant l'accessibilité aux services (mobilité, numérique, etc.) ?
 - Faciliter les nouvelles formes de travail (tiers lieux co-working), d'infrastructures numériques (développer les pratiques et usages).
- Comment préserver un territoire en mutation avec son identité et son patrimoine tout en maintenant un cadre de vie attractif ?

3. Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

La stratégie territoriale ciblée constitue la feuille de route de l'ensemble des politiques de développement menées sur le Pays Haute-Corrèze-Ventadour et entend répondre aux enjeux identifiés. C'est ainsi que 3 axes et 9 sous-axes complémentaires ont été déclinés dans un cadre multi-thématiques.

Axe n°1 Une économie dynamique, attractive et durable	Axe n°2 Valorisation et développement de l'offre culturelle, patrimoniale et sportive	Axe n°3 Garantir la qualité du cadre de vie et favoriser l'accessibilité des services
1.1. Pérenniser et développer le tissu économique existant (dont la filière bois) ; 1.2. Encourager un maillage équilibré entre l'offre et les besoins des entreprises et de la population ; 1.3. Favoriser le développement d'offres de restaurations et d'hébergements touristiques comme levier d'attractivité économique.	2.1. Préserver et valoriser le patrimoine, bâti ou paysager, identitaires du territoire et facteurs d'attractivité ; 2.2. Encourager l'accès et la diversité de l'offre culturelle, patrimoniale et sportive comme levier de développement touristique et d'amélioration du cadre de vie ; 2.3. Améliorer l'offre d'accueil touristique tout en développant des moyens pour renforcer l'image et la notoriété du territoire en tant que facteur d'attractivité.	3.1. Améliorer l'accessibilité et la qualité d'offres de services et d'équipements ; 3.2. Proposer une offre d'hébergements adaptée aux besoins des résidents actuels et à venir ; 3.3. Lutter contre les déserts médicaux et consolider l'offre de santé.

Axe 1 - Une économie dynamique, attractive et durable

1.1. Pérenniser et développer le tissu économique existant (dont la filière bois)

Identifier et accompagner les entreprises afin de tendre vers un développement économique toujours plus efficient. Pour cela, les sujets de la transmission-reprise, l'innovation et la transition vers le numérique sont mis en avant.

1.2. Encourager un maillage équilibré entre l'offre et les besoins des entreprises et de la population

Au vu des initiatives publiques sur le marché du travail portées par les collectivités (GPECT, clubs d'entreprises, etc.), il semblait évident qu'un soutien des actions en faveur de l'emploi et de la formation, en passant par de la communication et de l'amélioration du cadre de travail devait être intégrés au contrat.

1.3. Favoriser le développement d'offres de restaurations et d'hébergements touristiques comme levier d'attractivité économique.

Afin de mettre en valeur le territoire aux yeux de potentiels nouveaux arrivants, une adaptation de l'offre touristique aux attentes actuelles est nécessaire. La montée en gamme des hébergements et un bon maillage de l'offre de restauration feront partie des leviers à activer.

Axe 2 - Valorisation et développement de l'offre culturelle, patrimoniale et sportive

2.1. Préserver et valoriser le patrimoine, bâti ou paysager, identitaires du territoire et facteurs d'attractivité ;

Patrimoine identitaire, les espaces et les sites qui le compose doivent être érigés en atout phare pour la promotion et la notoriété du territoire. En effet, bien que clairement identifiés par ses habitants, ils ne renvoient pas toujours une image dynamique et/ou moderne des pôles structurants, et restent peu connus aux yeux des potentiels touristes.

2.2. Encourager l'accès et la diversité de l'offre culturelle, patrimoniale et sportive comme levier de développement touristique et d'amélioration du cadre de vie ;

Aux côtés d'atouts naturels, les équipements et les services patrimoniaux, culturels et sportifs, jouent un rôle primordial dans l'attractivité du territoire. Leur accessibilité y est donc un véritable enjeu, aussi bien au niveau social que touristique, et ce notamment pour les jeunes.

2.3. Améliorer l'offre d'accueil touristique tout en développant des moyens pour renforcer l'image et la notoriété du territoire en tant que facteur d'attractivité.

Afin de valoriser au mieux l'image renvoyée par le territoire, l'ensemble des équipements et des services proposés se doivent d'être les plus qualitatifs et adaptés aux pratiques actuelles.

Axe 3 - Garantir la qualité du cadre de vie et favoriser l'accessibilité des services

3.1. Améliorer l'accessibilité et la qualité de l'offres de services et d'équipements ;

Directement liés au confort de vie de la population, l'accessibilité et l'adaptation des équipements et des services aux besoins énoncés jouent un véritable rôle dans l'attractivité territoriale.

3.2. Proposer une offre d'hébergements adaptée aux besoins des résidents actuels et à venir ;

Le territoire dispose d'un parc de logements vieillissant, rencontrant des difficultés en termes d'isolation et de vacances lié à un enjeu de revitalisation des centres-bourgs. Ainsi, pour être attractif envers les actifs, les jeunes, les étudiants et les personnes en formation ou en mobilités professionnelle, le territoire se doit de proposer une offre de logements rénovée, diversifiée et accessible à ces différents publics. L'amélioration de l'habitat et de la reconquête du parc existant sont donc des priorités.

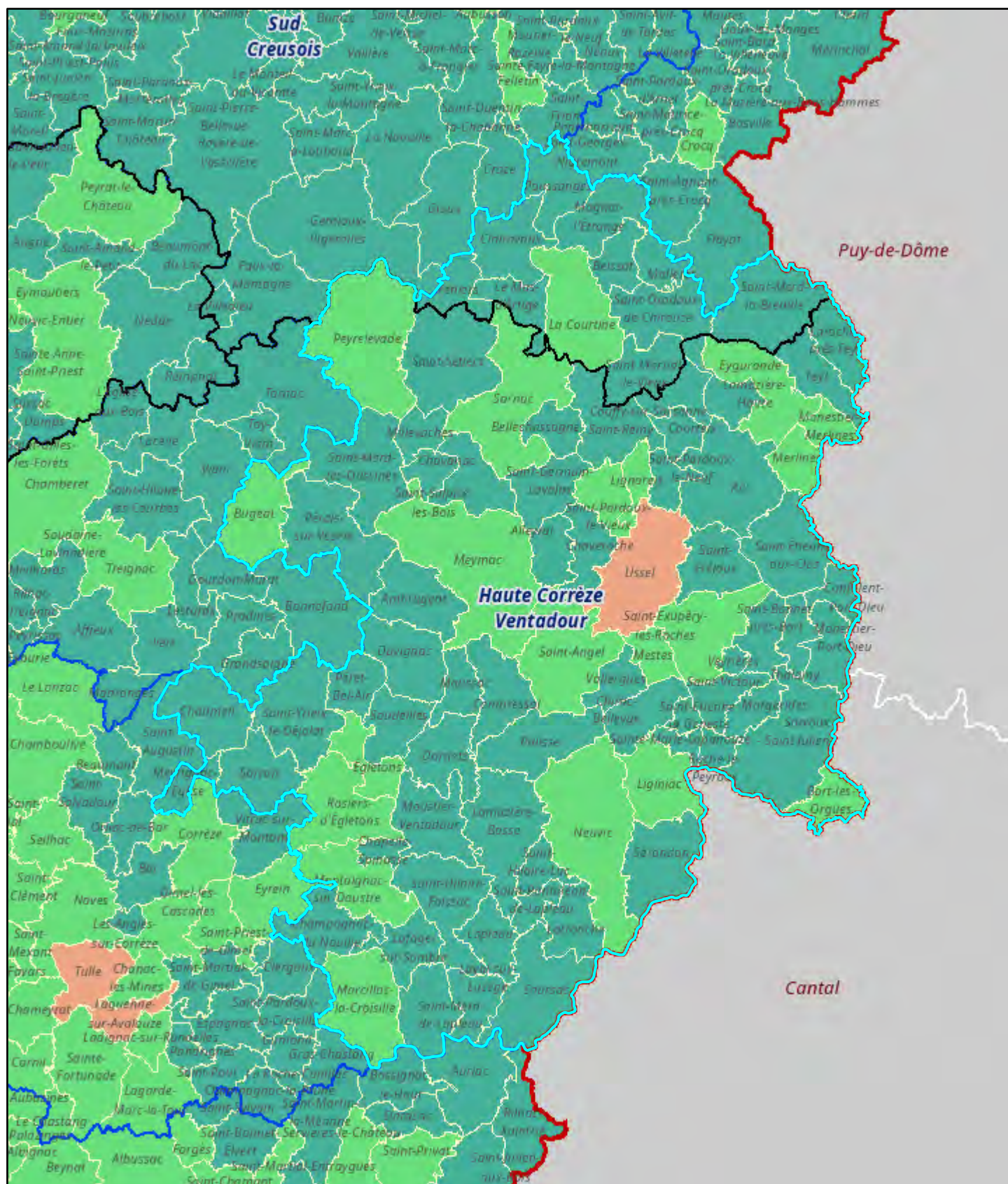
3.3. Lutter contre les déserts médicaux et consolider l'offre de santé.

Dans un territoire où il est de plus en plus difficile de se soigner près de chez soi, le renfort et le développement de l'offre de santé permettant un confort de vie minimal est devenu une priorité.

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE / AMORÇAGE / CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra
1	1. AXE Une économie dynamique, attractive et durable	1.1. Sous axe Pérenniser et développer le tissu économique existant (dont la filière bois)	Création d'un multiservice associatif	Commune de Champagnac la Noaille	Champagnac la Noaille	Mature	RURALITE	293 000,00	58 600,00	X			20% maximum; subvention plafonnée à 100 000€	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 1 : Engagement citoyen
2			Création d'un multiservice, bar, local associatif	Commune de Saint-Yriex le Déjalat	Saint-Yriex le Déjalat	Amorçage	RURALITE	N.C.			X			Commerce - Artisanat - Développement local	
3			Soutien à la nouvelle épicerie solidaire	Commune de Sarran	Sarran	Mature	RURALITE	150 000,00	30 000,00	X			20% maximum; subvention plafonnée à 100 000€	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 1 : Engagement citoyen
4			Démolition/Réaménagement de la friche industrielle MCV- étude stratégique	Commune de Bort les Orgues	Bort les Orgues	Mature	RURALITE	25 000,00	12 500,00	X			50% maximum	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
5			Démolition/Réaménagement de la friche industrielle MCV- travaux	Commune de Bort les Orgues	Bort les Orgues	Amorçage	RURALITE	2 000 000,00			X	X	Dans l'attente du résultat de l'étude	Revitalisation centres bourgs	
6			Restructuration de lieux de vie commerciaux : réaménagement du marché couvert	Commune d'Ussel	Ussel	Mature		509 226.66	100 000,00	X			20% maximum; subvention plafonnée à 100 000€	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
7		1.2. Sous axe Encourager un maillage équilibré entre l'offre et les besoins des entreprises et de la population	Création d'un bâtiment éco-exemplaire à destination du chantier d'insertion du golf à Neuvic	Communauté de communes "Haute-Corrèze Communauté"	Neuvic	Mature	RURALITE	412 000,00	41 200,00	X			Dispositifs "Appui aux projets des territoires ruraux" ou "Projets structurants"	ESS	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
8			Création d'un tiers lieu, carrefour de l'économie sociale et solidaire à Meymac	M.et Mme Woringer (association "Le Millieu" et SCI)	Meymac	Mature	RURALITE	250 660,00	79 880,00	X			AMI Tiers lieux (subvention estimée à 49 880€) Travaux : 20% d'une dépense estimée à 150 000€ via le dispositif "Lieu innovant au service au public"	ESS	Ambition 1 : Engagement citoyen
9			Création d'un équipement de type Tiers-Lieu sur la Commune de Neuvic	Commune de Neuvic	Neuvic	Amorçage	RURALITE	1 350 000,00		X	X		AMI Tiers lieux Travaux : montant des investissements en cours de définition	ESS	
10			Création d'un Pôle économique	Communauté de communes "Ventadour Egletons Monédières"	Egletons	Mature	RURALITE	786 000,00	61 000,00	X			10% sur les travaux d'aménagement	Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
11		1.3. Sous axe Favoriser le développement d'offres de restaurations et d'hébergements touristiques comme levier d'attractivité économique	Réhabilitation de l'auberge de Saint-Angel (hôtel, restaurant, logement)	Commune de Saint-Angel	Saint-Angel	Mature	RURALITE	735 000,00	100 000,00		X		Hôtel : 100 000€ max soit 25% d'une dépense plafonnée à 400 000€ Restaurant: inéligible (présence d'un autre restaurant sur la commune)	Tourisme	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
12			Transformation en gîte du presbytère communal	Commune de Saint Hilaire Foissac	Saint-Hilaire Foissac	Amorçage	RURALITE	276 000,00		X			Chiffre non stabilisé Projet à étudier dans le cadre du RI Tourisme en cours de définition	Tourisme	
13			Réhabilitation du restaurant communal	Commune de Saint-Oradoux de Chirouze	Saint-Oradoux de Chirouze	Mature	RURALITE	532 493,75	100 000,00	X			Subvention de 20% maximum plafonnée à 100 000€	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
14	2. AXE Valorisation et développement de l'offre culturelle, patrimoniale et sportive	2.1. Sous axe Préserver et valoriser le patrimoine, bâti ou paysager, identitaires du territoire et facteurs d'attractivité	Création du chemin de mémoire de La Courtine	Communauté de communes "Haute-Corrèze Communauté"	La Courtine	Mature	RURALITE	150 000,00	37 500,00	X			25% maximum	Culture - Patrimoine	
15			Valorisation du patrimoine archéologique : Aménagement des sites des Cars et des Pièces Grandes	Communauté de communes "Haute-Corrèze Communauté"	PérOLS sur Vézère / Saint-Merd les Oussines / Margerides	Mature	RURALITE	345 000,00	51 000,00		X		25% maximum	Culture - Patrimoine	
16			Valorisation du patrimoine archéologique : Restructuration de l'espace Marius Vazeilles	Commune de Meymac ou Communauté de communes "Haute-Corrèze Communauté" (à définir)	Meymac	Amorçage	RURALITE	300 000,00				X		Culture - Patrimoine	
17			Valorisation du viaduc des Rochers Noirs : Restauration d'un Moulin "parcours Ventadour - Rochers Noirs"	Commune de Moustiers Ventadour	Moustiers Ventadour	Mature	RURALITE	98 000,00	19 600,00		X		20% maximum; subvention plafonnée à 100 000€	Culture - Patrimoine	
18			Aménagement de la véloroute V87	Commune de Sarran	Sarran	Amorçage	RURALITE	110 000,00						Tourisme	
19			Définition et mise en œuvre d'un schéma de voies vertes à l'échelle communautaire : première phase : aménagement de la voie Bort-les-Orgues - limite Cantal (Voies vertes phase 1)	Communauté de communes "Haute-Corrèze Communauté"	Bort-les-Orgues	Amorçage	RURALITE	1 300 000,00			X		Dans l'attente d'un positionnement du département et de HCC sur le traitement de la V742	Tourisme	

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE / AMORÇAGE / CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra
20	2. AXE Valorisation et développement de l'offre culturelle, patrimoniale et sportive	2.2. Sous axe Encourager l'accès et la diversité de l'offre culturelle, patrimoniale et sportive comme levier de développement touristique et d'amélioration du cadre de vie	Restructuration du site d'Ussel de la de la médiathèque intercommunale Haute-Corrèze - Phases 1 et 2	Communauté de communes "Haute- Corrèze Communauté"	Ussel	Amorçage		3 114 600,00						Culture - Patrimoine	
21			Cinéma Le Soubise (Modernisation)	Commune de Meymac	Meymac	Amorçage	RURALITE	320 000,00						Culture - Patrimoine	
22			Rénovation du gymnase Soubise	Commune de Meymac	Meymac	Mature	RURALITE	650 000,00	160 000,00		X		25 % maximum du coût HT des travaux si usage avéré par le lycée	Sport	
23			Création d'un complexe sportif mutualisé sur la Commune de Neuvic	Commune de Neuvic	Neuvic	Amorçage	RURALITE	2 600 000,00				X	25 % maximum du coût des travaux si usage lycée avéré	Sport	
24			Réhabilitation du gymnase et de la salle polyvalente	Commune d'Ussel	Ussel	Mature		1 875 000,00	468 750,00		X		25 % maximum sur les travaux HT (hors honoraires et VRD) si usage avéré par le lycée	Sport	
25		2.3. Sous axe Améliorer l'accessibilité et la qualité d'offres de services et d'équipements	Création du pôle touristique de la Tine	Commune de Sarrau	Sarrau	Amorçage	RURALITE							Tourisme	
26			Le Moulin, un lieu de vie artistique en Corrèze	Association RGN La Luzège	Neuvic	Amorçage	RURALITE	180 000,00			X			Culture - Patrimoine	
27	3. AXE Garantir la qualité du cadre de vie et favoriser l'accessibilité des services	3.1. Sous axe Améliorer l'offre d'accueil touristique tout en développant des moyens pour renforcer l'image et la notoriété du territoire en tant que facteur d'attractivité	Création d'une salle polyvalente et restructuration de la Mairie	Commune de Saint- Merd de Lapleau	Saint-Merd de Lapleau	Amorçage	RURALITE	425 000,00		X			En amorçage car chiffrage à actualiser et précisions sur calendrier de réalisation Intervention potentielle sur café associatif et logements (hors salle polyvalente)	Habitat et Logement	
28			Prévention et valorisation des déchets sur le territoire des communautés de communes "Ventadour Egletons Monédières" et "Vézère Monédières Millesources"	Communauté de communes "Ventadour Egletons Monédières"	CC Ventadour Egletons Monédières (VEM)/ CC "Vézère Monédières Millesources"	Mature	RURALITE			X	X		70% maximum des salaires chargés sur 2 ans (subvention plafonnée à 60 000€)	Transition énergétique	
29		3.2. Sous axe Proposer une offre d'hébergements adaptée aux besoins des résidents actuels et à venir	Rénovation thermique d'un logement communal T2 et T4 dans le bâtiment de la Mairie	Commune de Darnets	Darnets	Mature	RURALITE	108 200,00				X	Intervention à préciser dans le cadre du règlement d'intervention en cours de définition	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
30			Réhabilitation de 2 logements dans une ancienne école	Commune de Montagnac sur Doustre	Montagnac sur Doustre	Mature	RURALITE	142 800,00				X	Intervention à préciser dans le cadre du règlement d'intervention en cours de définition	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
31			Réhabilitation d'une maison en 2 logements	Commune de Saint- Hilaire Foissac	Saint-Hilaire Foissac	Mature	RURALITE	247 135,00		X			Intervention à préciser dans le cadre du règlement d'intervention en cours de définition	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
32			Rénovation énergétique de logements	Commune de Meymac	Meymac	Mature	RURALITE	250 000,00			X		Intervention à préciser dans le cadre du règlement d'intervention en cours de définition	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
33			Habitat inclusif et multiservices	Commune de Davignac	Davignac	Mature	RURALITE	2 507 070,00	100 000,00		X	X	Multiservices : aide de 20% plafonnée à 100 000€ Logements: intervention à préciser dans le cadre du règlement d'intervention en cours de définition	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
34		3.3. Sous axe Lutter contre les déserts médicaux et consolider l'offre de santé	Réflexion sur la désertification médicale			Chantier-Clé	RURALITE							Santé - Silver économie	
35	Ingénierie du contrat		Chef de projet cohésion territoriale, 0,5 ETP	Pays de Haute- Corrèze Ventadour	Pays de Haute-Corrèze Ventadour	Mature		75 000,00	30 000,00	x	x	x	40% des salaire chargés pour 0,5 ETP/an		
36			Animation dans le cadre de l'approche territoriale des fonds européens 2021-2027	Pays de Haute- Corrèze Ventadour	Pays de Haute-Corrèze Ventadour	Amorçage		120 000,00	30 000,00	x	x	x	25% maximum sur salaires chargés plafonnés à 40 000€ pour 1 ETP/an		

Annexe 3 : Grille communale de densité Haute-Corrèze Ventadour

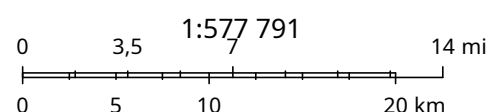


29/09/2022 11:55:09

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021

- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiaire
- Commune peu dense
- très peu dense

Limite de commune



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA